

Equipe organisatrice

- Facultés de Besançon, Dijon, Nancy et Strasbourg et Reims
- Coordonnateur Local : Pr Jacques ELAERTS

Objectif

La prise en charge des troubles du rythme cardiaque représente un problème de plus en plus complexe nécessitant des connaissances en électrophysiologie fondamentale, en électrophysiologie diagnostique, en pharmacologie et des compétences pour l'implantation de prothèses - stimulateurs, défibrillateurs, holters implantables - et pour la réalisation de techniques ablatives applicables au traitement des arythmies. Les médecins appelés à prendre en charge les troubles du rythme cardiaque, à implanter et à surveiller des stimulateurs cardiaques et les défibrillateurs cardiaques doivent pouvoir acquérir une formation spécifique tant sur le plan théorique que pratique.

Durée, organisation

et modalités du contrôle des connaissances :

L'enseignement se déroule sur une période de 2 années universitaires minimum et de 4 années universitaires maximum. Il comporte 4 modules :

■ **Un module théorique** de 100 heures d'enseignement se répartissant de la manière suivante : 60 heures d'enseignement théorique réparties sur 2 années et 30 heures de formation théorique et pratique par la participation obligatoire aux "journées" organisées annuellement par le groupe de travail de "rythmologie et de stimulation cardiaque" de la Société Française de Cardiologie, chaque session équivalent à 15 heures d'enseignement théorique.

■ **Un module de surveillance** sous forme de participation active à des consultations spécialisées de suivi, de programmation et de réglage optimal des pacemakers et des défibrillateurs ainsi que des réunions de discussion d'indications de stimulation et de choix du stimulateur. Ce module est validé par le jury inter-régional en collaboration avec le maître de stage et le responsable local du DIU sur présentation du carnet de stage validé (participation à la surveillance et à la programmation de 80 stimulateurs et/ou défibrillateurs) (notation sur 20).

■ **Un module d'implantation** comportant un minimum de 80 implantations (stimulateur et/ou défibrillateur) dont la moitié au titre d'opérateur principal. Ce module est validé par le jury inter-régional en

concertation avec le maître de stage et le coordonnateur local sur présentation du carnet de stage validé (note sur 20).

■ **Un module d'ablation** permet au candidat de valider 50 procédures d'ablation effectuées à titre d'opérateur principal (non compris les ablations de jonction auriculo-ventriculaire), module qui est validé par le jury inter-régional en concertation avec le maître de stage et le coordonnateur local (note sur 20).

Le module théorique est validé par un examen portant sur la rythmologie et la stimulation organisé annuellement à l'échelle de l'inter-région au moyen d'une épreuve écrite anonyme durant 3 h et notée sur 60.

Pour valider un module, il suffit d'obtenir la moyenne à ce module. Plusieurs modules peuvent être suivis en même temps mais la durée globale de la formation pour le DIU ne peut être inférieure à 2 ans.

Les stages se feront dans le cadre des centres de cardiologie agréés. Pour chacun des candidat, le stage fera l'objet d'une convention entre le centre de cardiologie considéré et l'université.

Conditions d'inscription

Sont admis à s'inscrire en vue de l'obtention de ce diplôme les médecins de nationalité française ou originaires d'un pays de la C.E.E., titulaires d'un diplôme de Docteur en Médecine leur permettant d'exercer dans leur pays d'origine et d'un diplôme d'études spécialisées en pathologie cardio-vasculaire. Pour les médecins de nationalité française, seront acceptés : le D.E.S. de pathologie cardio-vasculaire, le C.E.S. de cardiologie ou son équivalence, les internes titulaires, nommés au concours de l'internat de spécialité et régulièrement inscrits en D.E.S. de pathologie cardio-vasculaire (à partir de la 4ème année d'internat), les médecins étrangers (hors C.E.E.) titulaires d'un diplôme de Docteur en Médecine leur permettant d'exercer dans leur pays d'origine et soit d'un diplôme d'études spécialisées de cardiologie leur permettant d'exercer cette spécialité dans leur pays.

En cas de demande d'inscription supérieure aux capacités de formation, il est possible de sélectionner les candidats au moyen d'un examen probatoire.

Droits d'inscription hors droits universitaires : 400 euros.

Renseignements

Professeur Jacques ELAERTS

Service des maladies du cœur et des vaisseaux

CHU de Reims - tél. 03.26.78.71.46